



## Note d'information - RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

<b>CAS N°1</b>	<b>ELEVES DOMICILIES ET SCOLARISES (HORS ETUDES SUPERIEURES) SUR L'UNE DES COMMUNES SUIVANTES :</b> Aubenas, Fons, Lachapelle-sous-Aubenas, Labégude, Lavilledieu, St-Didier-sous-Aubenas, St-Etienne-de-Fontbellon, St-Privat, Ucel, Vals-les-Bains, Vesseaux	
	<b>Abonnement Scolaire</b> Trajets illimités de Septembre à Août sur tout le réseau Tout'abus	<b>90 €</b>
	<b>Abonnement Scolaire – Quotient familial &lt; 600 € (1)</b> Trajets illimités de Septembre à Août sur tout le réseau Tout'abus	<b>GRATUIT</b>
	<b>Abonnement Scolaire – à partir du 4<sup>ème</sup> enfant inscrit (2)</b> Trajets illimités de Septembre à Août sur tout le réseau Tout'abus	<b>GRATUIT</b>
	<b>MAJORATION EN CAS D'INSCRIPTION APRES LE 22/08/2021</b>	<b>30 €</b>

(1) - Sur présentation d'une attestation de paiement de moins de 3 mois délivrée par la CAF ou MSA, mentionnant le nom de l'enfant et d'un justificatif de domicile / (2) - Sur présentation d'une attestation de paiement de moins de 3 mois délivrée par la CAF ou MSA, mentionnant le nom de l'ensemble des enfants ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile

<b>CAS N°2</b>	<b>ELEVES SCOLARISES (HORS ETUDES SUPERIEURES) SUR L'UNE DES 28 COMMUNES DE LA CCBA* ET DOMICILIES SUR L'UNE DES COMMUNES SUIVANTES :</b> Ailhon, Aizac, Génestelle, Juvinas, Labastide-sur-Besorgues, Laviolle, Lentillères, Mercuer, Mézilhac, St-Andéol-de-Vals, St-Etienne-de-Boulogne, St-Joseph-des-Bancs, St-Julien-du-Serre, St-Michel-de-Boulogne, St-Sernin, Vallées-d'Antraigues-Asperjoc, Vinezac
	<b>Complément Urbain Tout'abus</b> <b>Sur présentation d'un abonnement scolaire de la Région (ayant droit) ou d'un abonnement commercial annuel Région (Non ayant droit)</b> Trajets illimités de Septembre à Août sur tout le réseau Tout'abus

<b>CAS N°3</b>	<b>ELEVES DOMICILIES SUR L'UNE DES 28 COMMUNES DE LA CCBA* ET SCOLARISES (HORS ETUDES SUPERIEURES) A L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE DE LA CCBA</b>
	<b>Complément Urbain Tout'abus</b> <b>Sur présentation d'un abonnement scolaire de la Région (ayant droit) ou d'un abonnement commercial annuel Région (Non ayant droit)</b> Trajets illimités de Septembre à Août sur tout le réseau Tout'abus

\*Communes CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) : Ailhon, Aizac, Aubenas, Fons, Génestelle, Juvinas, Labastide-sur-Besorgues, Labégude, Lachapelle-sous-Aubenas, Lavilledieu, Laviolle, Lentillères, Mercuer, Mézilhac, St-Andéol-de-Vals, St-Didier-sous-Aubenas, St-Etienne-de-Boulogne, St-Etienne-de-Fontbellon, St-Joseph-des-Bancs, St-Julien-du-Serre, St-Michel-de-Boulogne, St-Privat, St-Sernin, Ucel, Vallées-d'Antraigues-Asperjoc, Vals-les-Bains, Vesseaux, Vinezac

## Comment s'inscrire ?

<b>Méthode à privilégier !</b>	<b>CAS N°1 uniquement</b> <b>Dès le lundi 14 juin</b> , Sur internet <a href="http://boutique.toutenbus.fr">boutique.toutenbus.fr</a> 24h/24 & 7j/7	<b>CAS N°1, 2 et 3</b> <b>Dès le lundi 14 juin</b> , A la Maison de la Mobilité <b>8 chemin de la Plaine 07200 AUBENAS</b> Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
--------------------------------	--	--

Munissez-vous d'une photo d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du formulaire d'inscription joint et de la carte **ou**ra de l'élève.

S'il possède déjà une carte ou<sup>ra</sup>, possibilité de faire un duplicata à 15 € en cas de perte, vol ou dégradation.  
S'il n'en a jamais eu ou si celle-ci est périmée, une nouvelle carte sera créée gratuitement.

**Tout'abus**